

Festival du Film Francophone d'ALBI - « Les Œillades »

Compétition de Courts-Métrages 2020

RÈGLEMENT

1. DATE ET LIEU

L'association **CINÉ FORUM D'ALBI** organise Le **24ème Festival « Les Œillades »** qui se déroulera du **24 au 29 novembre 2020**, à **ALBI** (Tarn).

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La compétition de courts-métrages est ouverte aux films de fiction (prise de vues réelles ou animation), documentaires, de production ou coproduction francophone, projetés sur DCP, **n'excédant pas la durée de 15 minutes, les deux génériques compris.**

- Les films dépassant cette durée ne seront pas visionnés.

- Les films à caractère publicitaire et les clips musicaux ne sont pas acceptés.

- Un seul film par réalisateur est accepté. Si le festival reçoit plusieurs films d'un même réalisateur, aucun ne sera visionné.

- Les écoles ou les sociétés de production peuvent inscrire, **MAXIMUM**, cinq films.

3. PROCÉDURES D'INSCRIPTION

1- télécharger la fiche d'inscription sur le site du festival (<http://www.cine-oeillades.fr>)

2- la renseigner et l'adresser au siège social du festival à :

Association Ciné Forum - 104 Avenue Colonel Teyssier - 81000 ALBI

ou par mail à : oeillades.cineforum@gmail.com

La période d'inscription débute le **06/04/2020** et s'achève le **22/08/2020**.

L'inscription sera valide à réception de la fiche d'inscription et du support de visionnage du film (lien vimeo, clé USB, DVD).

Un e-mail confirmant l'inscription vous sera adressé dès réception des documents.

Les DVD et clés USB ne seront pas renvoyés, sauf sur demande du réalisateur ou de la production.

4. SÉLECTION

Une pré sélection est faite par la commission programmation du festival et de Média Tarn.

La sélection définitive est assurée par des classes de collégiens.

Pour tout film sélectionné, le réalisateur et/ou la structure de production seront informés par e-mail à partir du **19/10/2020**.

5. COMMUNICATION

En cas de sélection, le festival sollicitera la production pour obtenir une photo du film HD - 300dpi et un synopsis du film.

6. ENVOI DES FILMS

Pour la projection, le réalisateur ou la production se charge de l'envoi du film sous forme de DCP, au siège social de l'association **pour le 04/11/2020, au plus tard.**

Le festival prend en charge le transport de retour des films après projection.

7. PRIX

Un prix du public est attribué au film ayant recueilli le maximum de voix du public.

Un prix « jeunes » est attribué par un public de collégiens et de lycéens.

Tous les films sélectionnés seront projetés au festival lors de la séance du **jeudi 26/11/2020**.

8. PRÉSENCE DES RÉALISATEURS

Les réalisateurs ou un membre de l'équipe des films sélectionnés seront invités à venir les présenter lors de la projection, **jeudi 26 novembre à 9h15**, suivie d'un débat.

Le déplacement et l'hébergement sont pris en charge par l'organisation.